

Pantin, le 11 mai 2023

Le 15 novembre 2022, l'**UFAP UNSa Justice** rencontrait à l'Assemblée nationale les députés des départements d'Outre-Mer pour sensibiliser les « politiques » aux problématiques de nos métiers dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Les élus rencontrés, très sensibles aux problèmes soulevés (absence de structures type UHSI, UHSA, absence de PREJ, d'ERIS...), ont souhaité continuer le travail entrepris pour la mise en œuvre d'un réel « Plan MARSHALL » en faveur de l'Outre-Mer.

Mercredi 3 mai, respectant ses engagements envers les représentants de la Nation, l'**UFAP UNSa Justice** et l'**ensemble de ses représentants des départements d'outre-mer (GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, MAYOTTE, RÉUNION)** ont visité en compagnie de monsieur NADEAU, député de la Martinique et de son attaché parlementaire la base ERIS de Paris, PREJ de Fresnes ainsi que de l'UHSA.

Le début de cette visite a été marqué par l'ingérence de la direction interrégionale qui ne semble pas voir d'un bon œil que les élus du Peuple côtoient ceux du Personnel. Après cet épisode ubuesque, au cours duquel un dispositif de sécurité de la DISP de Paris a été mis en place pour nous tenir à distance du député, la visite des différents sites a pu commencer.



La visite de la base ERIS a permis à monsieur NADEAU de comprendre le bien-fondé de notre revendication pour la création de telles équipes dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Deux possibilités existent pour leur déploiement. La première est la création d'antenne ERIS dans chaque territoire à l'instar des groupes d'intervention de la Police et de la Gendarmerie Nationale. La seconde est le renforcement des Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire déjà existantes en leur attribuant des moyens et missions complémentaires de maintien de l'ordre.

L'**UFAP UNSa Justice** remercie les personnels présents sur la base pour la qualité des échanges tant avec monsieur le député qu'avec ses représentants.

La suite de la visite s'est déroulée sur la base du PREJ 94. Monsieur NADEAU a ainsi découvert l'outil de travail mis en place dans l'Hexagone depuis plus de 10 ans par l'administration pénitentiaire suite à un désengagement du ministère de l'Intérieur. Au cours d'échanges constructifs avec les personnels du PREJ, le député a également constaté le savoir-faire des agents ainsi que la différence entre les départements hexagonaux et les ultra-marins en matière de missions pénitentiaires.

D'ailleurs, le ministère de l'Intérieur prévoit un désengagement total de la Police et de la Gendarmerie des missions d'extraction judiciaires et des gardes statiques. D'ores et déjà, **L'UFAP UNSa Justice** revendique la reprise des missions d'extractions judiciaires dans l'ensemble des départements de l'Outre-Mer. Ces missions sont en effet celles de l'AP, quelle que soit la résidence administrative des agents.

La visite de la délégation s'est terminée à l'UHSA de Villejuif. Celle-ci a été très instructive sur la prise en charge des détenus souffrant de troubles du comportement. Ce type de structure fait cruellement défaut dans les territoires et départements d'Outre-Mer, touchés comme la métropole par la fermeture massive de « lits en hôpital psychiatrique », malgré la présence toujours plus importante de détenus souffrant de troubles du comportement et gérés sans moyens.

L'UFAP UNSa Justice a réaffirmé la nécessité d'adapter les structures UHSI et UHSA aux besoins des départements ultra marins : la transformation des secteurs de soins en plus des chambres carcérales, calibrée en fonction des besoins locaux, est une solution aisément envisageable de prise en charge de ces détenus, souvent à l'origine de difficultés de gestion ou de violences en détention classique.

Dans la continuité de la démarche engagée, les représentants régionaux et locaux **UFAP UNSa Justice** maintiennent leur engagement afin, qu'à terme, la création d'UH et d'équipes dédiées dans l'ensemble des territoires et départements français soient effectives. Les départements ultramarins, partie intégrante de la république française, ne doivent plus être les oubliés de l'administration pénitentiaire, du ministre de la Justice et du gouvernement : les personnels exerçant en Outre-Mer ont les mêmes rôles et missions que ceux de l'Hexagone !

Prochainement le ministre de la Justice se rendra en Guadeloupe et en Martinique. **L'UFAP UNSa Justice** ne manquera pas de l'interpeller sur le sujet ainsi que sur le déséquilibre existant entre les moyens déployés en métropole et en Outre-Mer.

Plus globalement, le déploiement de ces structures et de ces équipes dédiées permettrait également d'importantes créations et ouvertures de postes en Outre-Mer. Cela donnerait ainsi, à ceux qui représentent aujourd'hui 30 % du recrutement du Corps d'Encadrement et d'Application, la possibilité d'obtenir une mobilité pour rentrer auprès de leurs familles.

LA PÉNITENTIAIRE À DEUX VITESSES DOIT CESSER !

L'UFAP UNSa Justice, forte du soutien des politiques de l'Outre-Mer, continue son combat pour faire reconnaître le droit aux fonctionnaires de l'Outre-Mer d'exercer dans les mêmes conditions que ceux de métropole !

Le secrétaire général
Emmanuel CHAMBAUD